

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Plan d'entreprise pour la période 2005-2006

1^{er} mars 2005

Table des matières

Introduction	03
La Politique canadienne du sport	03
Énoncé de mission	03
Sommaire	04
Principaux objectifs et initiatives	04
Contexte et gouvernance	05
Cadre législatif du CRDSC	05
Structure organisationnelle	05
Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2005-2006	08
Objectifs à long terme 2004-2007	08
Objectifs et initiatives planifiés pour 2005-2006	09
Budget 2005-2006	11

*Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.*

Introduction

LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

La Politique canadienne du sport identifie quatre objectifs principaux : accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport.

Les objectifs de participation et d'excellence visent l'accroissement de la capacité des individus, des collectivités et des institutions, de même que des ressources financières et matérielles du système sportif canadien.

L'objectif relatif aux ressources accrues vise à s'assurer que les composantes essentielles d'un système éthique de développement du sport centré sur les athlètes/participants sont en place, et continuellement modernisées et renforcées, selon les besoins.

La Politique canadienne en matière de sport concentre les efforts des gouvernements sur l'identification et le renforcement des chaînons les plus faibles du système sportif canadien aux plans national, provincial, territorial et communautaire, afin d'en maximiser l'efficacité.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* L.C. 2003 C-2 (la «Loi») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Le CRDSC a ouvert ses portes en avril 2004 et emménagé dans son siège social à Laval, au Québec, le 1^{er} novembre 2004.

ÉNONCÉ DE MISSION

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport et en conformité avec les dispositions de la Loi, la mission du CRDSC est d'offrir à la communauté sportive un centre national consacré à la prévention et au règlement des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une aide pour favoriser le règlement extrajudiciaire des différends.

SOMMAIRE

Le plan d'entreprise actuel repose sur les réalisations et les changements qui ont eu lieu en 2004-2005. Grâce aux assises solides bâties durant le programme intérimaire (géré par le CCES), le CRDSC est désormais un organisme qui fonctionne de façon autonome.

En 2004-2005, le CRDSC a ouvert son siège social à Laval, au Québec. Il a également engagé les membres de son équipe: Me Benoit Girardin, directeur exécutif, Me Julie Duranceau, facilitatrice de règlement et coordinatrice du Centre de ressources, et Julie Audette, adjointe exécutive.

La première année de fonctionnement du CRDSC a été marquée par les Jeux olympiques et paralympiques de 2004, et ses premiers cas de dopage. Le CRDSC a également terminé sa transition du programme intérimaire ADRsportRED vers le CRDSC.

Le Centre de ressources du CRDSC a accru sa contribution à de nombreux événements nationaux et provinciaux. Le CRDSC a notamment développé son site Web, offrant des informations ciblées sur les moyens de prévenir et de résoudre les différends dans le domaine du sport.

En outre, le CRDSC a nommé 26 arbitres d'expérience pour rendre des décisions ainsi que des médiateurs pour aider les parties à régler leurs différends. Ces experts ont participé à une séance de formation sur le dopage, offerte dans les bureaux de l'Agence mondiale anti-dopage.

Enfin, en vue d'améliorer ses services et ses programmes, le CRDSC a fait réaliser une évaluation et une étude indépendantes pour obtenir une rétroaction de la communauté du sport. Le CRDSC s'est engagé à améliorer encore ses règles et ses procédures afin de s'assurer que le processus de règlement des différends dans le sport est juste et équitable.

C'est sur cette toile de fond que le CRDSC a élaboré son plan d'entreprise pour 2005-2006.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INITIATIVES

Les priorités du CRDSC, pour l'exercice 2005-2006, consisteront à développer l'excellence au Canada en mettant en place les services d'un facilitateur de règlement des différends, qui aura la responsabilité d'intervenir rapidement et de fournir une assistance initiale aux parties afin de résoudre leur différend; en améliorant les règles de procédure afin de mieux servir les besoins de la communauté du sport; en accroissant les interactions avec les membres de la communauté canadienne du sport; et en informant la communauté du sport sur les options de RED et les meilleures pratiques qui visent à créer une culture axée sur l'équité.

Contexte et gouvernance

CADRE LÉGISLATIF DU CRDSC

La Loi constitue le Centre de règlement des différends sportifs du Canada, auquel elle confère un statut d'organisme indépendant. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du CRDSC un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise explicitement que le CRDSC n'est ni mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, ni un établissement public ni une société d'État.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi précise que le CRDSC doit être composé d'un Centre de règlement des différends (secrétariat) et d'un Centre de ressources, mais elle laisse au CRDSC le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive, pour accroître davantage les ressources dans la communauté sportive du Canada.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du CRDSC sont assurées par un conseil d'administration composé du directeur exécutif du CRDSC, qui est administrateur d'office, et de 12 autres administrateurs. En décembre 2003, le ministre a nommé les administrateurs en conformité avec les lignes directrices établies par le ministre, après consultation de la communauté sportive. Ces lignes directrices exigent que le conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : **a)** sont voués à la promotion du développement du sport; **b)** possèdent une compétence et une expérience propres à aider le CRDSC à réaliser ses objectifs; **c)** sont représentatifs de la communauté sportive; et **d)** sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne.

Le directeur exécutif est le premier dirigeant du CRDSC. Le directeur exécutif, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du CRDSC, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le CRDSC, et de la supervision de leur bonne mise en œuvre à travers le Canada. Le directeur exécutif et le personnel coordonnent leurs activités et leurs projets dans le but de réaliser les objectifs du CRDSC et de fournir les services prescrits aux parties intéressées du CRDSC.

Le Secrétariat de règlement des différends et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du CRDSC.

Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

Les membres du Conseil d'administration sont:

- > Me Genevieve Chornenki
- > Susanne Dandenault
- > Christian Farstad
- > Pierre Hutsebaut
- > Bruce Kidd
- > Dianne Norman
- > Me Gordon Peterson
- > Me Tamar Pichette
- > Me Allan J. Stitt (président du Conseil d'administration)
- > Steven Sugar
- > Me Benoit Girardin (administrateur d'office, nommé par le Conseil d'administration)

En janvier 2004, Me Allan J. Stitt a été nommé président du Conseil d'administration par le ministre, sur la recommandation du Conseil.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, Me Marc Lemay et Me Julie Gagnon ont démissionné du Conseil d'administration. Personne n'a été nommé pour les remplacer durant cette période.

Les membres du personnel du CRDSC:

- > Me Benoit Girardin, directeur exécutif
- > Me Julie Duranceau, facilitatrice de règlement et coordinatrice du Centre de ressources
- > Julie Audette, adjointe exécutive
- > Danielle Comeau (consultante): aide-comptable

Les comptables agréés de la firme BDO Dunwoody ont été nommés par le Conseil d'administration comme vérificateurs indépendants.

Les Arbitres et Médiateurs par province sont:

Nouvelle-Écosse

Me Peter J. Mackeigan
L'honorable Stewart McInnes

Québec

Me Bernard A. Roy
Me Patrice M. Brunet
Me Stephen L. Drymer
Me Jean-Guy Clément
L'honorable Marc Lalonde
L'honorable Paule Gauthier
L'honorable Benjamin J. Greenberg
Me Richard W. Pound
Me L. Yves Fortier

Ontario

Me Michel G. Picher
Me Graeme Mew
Me Ed Ratushny
L'honorable John Watson Brooke
Me Jane H. Devlin
Me Ross C. Dumoulin
Me Richard H. McLaren

Manitoba

Me James W. Hedley

Alberta

Me Dale H. Styner
Me David C. Elliott
Me John Harrison Welbourn
Me William J. Warren

Colombie-Britannique

Me Tricia C. M. Smith
Me John P. Sanderson

Me Richard H. McLaren et Me L. Yves Fortier sont co-arbitres en chef et supervisent les affaires reliées à l'application du code de procédures du CRDSC.

Stratégie pluriannuelle et objectifs pour 2005-2006

OBJECTIFS À LONG TERME 2004-2007

Les stratégies du CRDSC à long terme (trois ans) sont fondées sur les objectifs de la Politique canadienne du sport, à savoir **accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport**, ainsi que sur la mission du CRDSC qui consiste à fournir un service national de règlement extrajudiciaire des différends sportifs.

a) Excellence et expertise

Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en renforçant une culture axée sur l'équité et en fournissant des services exceptionnels de médiation et d'arbitrage pour le règlement des différends sportifs.

b) Participation

Accroître l'accessibilité et l'inclusion du système sportif canadien en accroissant la capacité des dirigeants et des décideurs à prendre des décisions justes et impartiales et en fournissant les services et ressources de RED du CRDSC partout au Canada et dans les deux langues officielles.

c) Ressources

Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive afin de leur permettre de mieux gérer et prévenir les différends, de mieux comprendre et rendre des décisions et de créer une culture axée sur l'équité en développant au sein du CRDSC la structure de services et de ressources nécessaire pour offrir un service national de règlement extrajudiciaire des différends optimal à la communauté sportive.

d) Interaction accrue

Accroître et créer une culture axée sur l'équité en développant et maintenant des relations harmonieuses avec les membres de la communauté sportive.

e) Gestion saine et efficace

Exploiter et administrer une organisation équilibrée, efficace et transparente qui fait preuve de leadership, dans son respect des principes de gouvernance et de gestion, et des valeurs humaines.

OBJECTIFS ET INITIATIVES PLANIFIÉS POUR 2005-2006

Activités courantes

En 2004-2005, le CRDSC a traité plus de 50 différends (au 1^{er} Mars 2005) dans des affaires ayant trait notamment à la sélection des équipes, à l'octroi de brevets aux athlètes, à des mesures disciplinaires et aux règles anti-dopage. Le CRDSC a offert plus de 15 ateliers pour mieux informer la communauté sportive sur le règlement extrajudiciaire des différends. Le CRDSC a également révisé son code et ses règles, et réalisé une évaluation de la qualité de ses services et du niveau de satisfaction des utilisateurs. Le CRDSC a en outre donné une formation en matière de dopage à ses arbitres et ses médiateurs. Finalement, le CRDSC a ouvert son siège social, engagé ses employés permanents et a complété avec succès la transition depuis le programme intérimaire géré par le CCES.

Activités prévues pour 2005-2006

À l'approche des Jeux tels que les Jeux du Canada de 2005 à Régina, les Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin et les Jeux du Commonwealth de 2006 à Melbourne, et vu également l'augmentation des dossiers de dopage découlant de l'inclusion de nouvelles substances interdites à la liste de l'AMA, le CRDSC prévoit que sa charge de travail annuelle atteindra plus de 70 cas en 2005-2006.

Par ailleurs, le CRDSC mettra l'accent sur la mise en œuvre des services du facilitateur de règlement, qui aura la responsabilité d'offrir une assistance initiale aux parties afin de les aider à résoudre leurs différends, et sur l'amélioration de son code de procédures en tenant compte des commentaires et suggestions reçus de la communauté sportive. Le CRDSC compte également perfectionner l'information et la formation de ses arbitres et médiateurs, et revoir la liste de ces experts, selon les besoins.

L'objectif du Centre de ressources est de prévenir les différends et de permettre aux organismes nationaux de sport de gérer à l'interne les différends qui ne peuvent être évités, en renforçant les capacités des ONS elles-mêmes. Le Centre de ressources offre une banque nationale de décisions de règlement des différends ainsi que d'autres ressources pour faire connaître à la communauté sportive les meilleures pratiques en matière de règlement des différends sportifs. Dans le but de créer un environnement équitable, ouvert et positif, le Centre de ressources élaborera des guides et offrira des ateliers axés sur des services et des techniques reliés à un règlement basé sur les intérêts des parties. L'intention est de donner au Centre de ressources un rôle proactif dans l'élaboration de politiques judicieuses et de mécanismes de règlement des différends équitables et efficaces au moyen de campagnes d'information, d'activités de formation, et d'autres initiatives.

Clientèle

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les organismes nationaux de sport et organismes multisports soient dotés d'un mécanisme interne de règlement des différends. Lorsque des différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales ne peuvent être réglés à l'interne, ceux-ci doivent être administrés par le CRDSC.

Les services rendus par le CRDSC peuvent également être offerts dans d'autres domaines d'un commun accord. Tous les organismes nationaux de sport et quiconque affilié à un organisme national de sport, notamment ses membres, peuvent convenir de soumettre un différend au CRDSC et bénéficier de ses services, à condition de remplir les critères d'admissibilité adoptés par le CRDSC.

Lorsque d'autres organisations de sports et leurs membres demandent à recourir aux services du CRDSC, le Conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au CRDSC.

Objectifs 2005-2006

> **Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada.**

Initiatives: – Mettre en œuvre les services du facilitateur de règlement et promouvoir des services et techniques reliés à un règlement fondé sur les intérêts des parties

– Adopter un nouveau code de procédure en tenant compte des commentaires et suggestions reçus de la communauté sportive

– Examiner la liste des médiateurs et arbitres et la modifier au besoin

> **Accroître la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture axée sur l'équité.**

Initiatives: – Élaborer et mettre en œuvre un partenariat et un programme d'éducation comprenant des présentations, des publications et d'autres moyens pour faire connaître le règlement extrajudiciaire des différends aux membres du CRDSC, aux ONS, aux organismes de sport provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au grand public. Plus précisément, élaborer un contenu portant sur la médiation et l'arbitrage, et sur la création d'une culture axée sur l'équité

> **Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence.**

Initiatives: – Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes

– Gérer tous les différends dans le domaine du sport d'une manière juste et efficace

– S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

Budget 2005-2006

Le budget total proposé pour cette période est **\$1,308,750** répartis comme suit:

ADMINISTRATION		276 000,00
Bureau		107 000,00
Honoraires professionnels		75 000,00
Gouvernance (CA et Comités)		94 000,00
LANGUES OFFICIELLES		64 200,00
Traduction de décisions		37 450,00
Traduction générale de documents		26 750,00
OPÉRATIONS ET PROGRAMMES		667 628,00
Administration de différends		457 425,00
Formation des arbitres et médiateurs		52 378,00
Centre de Ressources et prévention		157 825,00
RESSOURCES HUMAINES		300 922,00
Salaires		238 542,00
Plan de bénéfices		12 305,00
Provision pour congé parental		26 000,00
Cotisations professionnelles et Formation		16 050,00
Frais de déplacements		8 025,00
DÉPENSES TOTALES		1 308 750,00
REVENUS		8 750,00
FINANCEMENT DE SPORT CANADA		1 300 000,00
BLOCS DE CONTRIBUTION		
Administration :	(21%)	276 000, 00
Langues Officielles :	(05%)	64 200, 00
Opérations et Programmes :	(51%)	667 628, 00
Ressources humaines :	(23%)	300 992, 00